



Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU 12 JUIN 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 10
Nombre de Conseillers votants : 10
Quorum : 8 (atteint)

Date de la convocation : 6 juin 2025

Président de séance : M. PRIEUR Jean-Michel - **Président**

Présents : MARTIN Alexandre, LHERMITTE Jean-François, PIET Marina, PROUST Magaly,
CHAUSSENEAUX Jean-Paul, BEAU Marie-Noëlle, VOY Didier, BACLE Jérôme, CAQUINEAU Bernard

Absences excusées : PERONNET Jany, BEAUCHAMP Claude, CORNUAULT Véronique,
ALBERT Philippe, CUBAUD Olivier

Secrétaire de séance : PROUST Magaly

BCPG30-2025 - ECOLE DE MUSIQUE COMMUNAUTAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION 2025
AU DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES : APPROUVE

VU l'avis favorable de la commission « Pratiques et apprentissages culturels et sportifs » réunie en date du 14 mai 2025 ;

CONSIDERANT la volonté du Conseil Départemental des Deux-Sèvres de contribuer au développement culturel, notamment en matière d'enseignement musical ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Président à déposer une demande de soutien financier à hauteur de 10 000 euros auprès du Conseil Départemental des Deux-Sèvres pour financer le fonctionnement de l'école de musique communautaire,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

BCPG31-2025 - CONTRAT TERRITOIRE LECTURE (CTL) - ACTIONS 2025 - DEMANDE DE
SUBVENTIONS : APPROUVE

VU l'arrêté préfectoral n°79-2024-12-23-00001 du 23 décembre 2024 portant statuts de la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine, et notamment son article 2 sur les compétences supplémentaires de la Communauté de Communes en matière de « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » et « la mise en place et animation d'un réseau de bibliothèques » ;

VU la délibération n°CCPG246-2023 du Conseil communautaire en date du 21 décembre 2023 approuvant la convention pour la mise en œuvre d'un Contrat Territoire Lecture sur la CCPG pour 2023-2025 ;

CONSIDERANT que figure au titre des compétences supplémentaires de la Communauté de Communes, la construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, ainsi que la mise en place et l'animation d'un réseau de bibliothèques ;

CONSIDERANT que la convention pour la mise en place d'un Contrat Territoire Lecture sur la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine pour 2023-2025, signée le 12 janvier 2024 avec la DRAC Nouvelle-Aquitaine, suppose un programme d'actions établi annuellement ;

CONSIDERANT que dans le cadre du CTL, la DRAC a vocation à subventionner une partie des dépenses induites par le développement du réseau de lecture publique ;

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le programme d'actions 2025 du contrat territoire lecture suivant :

Axe	Action	Contenu	Estimatif TTC
1. Structurer et consolider le réseau, coordination des actions et développement des outils communs pour consolider le maillage	1.1 Consolider le réseau communautaire	1 - Consolider les moyens humains, retravailler l'organisation et le fonctionnement de l'équipe sur le réseau CCPG 2 - Poursuite du chantier d'informatisation, accompagnement, préfiguration d'un système de navette	4 000 €
	1.2. Maintien et accompagnement de la dynamique de SouRces	Campagne de communication Plaquettes d'animation, portail commun, charte graphique commune, création graphique Diffusion des supports (campagne de communication) Campagne spécifique sur la gratuité Organisation d'1 journée professionnelle Réseau pour favoriser l'interconnaissance	9 500 € 1 500 €
	1.3. Repenser l'offre et l'aménagement de la bibliothèque située à Parthenay	2 - Travailler en équipe le projet de service 3 - Réaliser l'aménagement Rez de chaussée (accueil)	
	TOTAL AXE 1		
2. Renforcer l'accessibilité et l'offre des bibliothèques	2.1. Développement de l'accessibilité	Passage à la gratuité Analyse des questionnaires des publics + préconisation d'aménagement horaires sur réseau CCPG (à court terme avec les moyens humains, à plus long terme si renforcement des équipes)	
	2.2. Renforcement de l'offre de contenu (diversifier l'offre pour répondre aux besoins)	Programmation culturelle et temps forts annuels Acquisition de collections en lien avec ces temps forts et équipements	12 000 € 10 000 €
	2.3 Développer la participation des usagers et acteurs du territoire	Formation action sur la bibliothèque participative (23-24 juin 2025)	2 500 €
	TOTAL AXE 2		
3. Développer les actions de médiations	3.2. Accompagner les populations éloignées	Mise en service du fonds facile à lire et valorisation en lien avec les partenaires sollicités	2 500 €
TOTAL AXE 3			2 500 €
TOTAL GENERAL Axe 1-2-3			42 000 €

- d'approuver le plan de financement 2025 du Contrat Territoire Lecture ci-après :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
DEPENSES (en €)		RECETTES	
ACTIONS 2025 CTL	42 000 €	ETAT (DRAC)	21 000 € (50%)
		CCPG	21 000 € (50%)
TOTAL	42 000 €	TOTAL	42 000 €

- d'autoriser le Président à déposer toutes les demandes de subventions nécessaires à l'élaboration de cette opération et signer tout document relatif à ce dossier,
- de dire que les crédits nécessaires figurent au budget 2025.

**BCPG32-2025 - RESTRUCTURATION DE L'ANCIENNE POSTE EN LUDOTHEQUE
LABORATOIRE LUDIQUE – ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL -
DEMANDE DE FINANCEMENT : APPROUVE**

VU l'avis favorable de la commission « pratiques et apprentissages sportifs et culturels » réunie le mercredi 14 mai 2024 ;

CONSIDERANT le projet de restructuration de l'ancienne poste en ludothèque – laboratoire ludique ;

CONSIDERANT le coût du projet à hauteur de 1 281 320 € HT ;

CONSIDERANT la possibilité de demander un financement auprès de l'Etat, la CAF et le SIEDS ;

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL			
DEPENSES		RECETTES	
Travaux	1 084 500 €	ETAT (Fonds Vert)	250 260 € (19,5%)
Honoraires	116 820 €	CAF	250 000 € (19,5%)
Mobilier	80 000 €	SIEDS	292 905 € (22,9%)
		CCPG	488 155 € (38,1%)
TOTAL	1 281 320 € HT	TOTAL	1 281 320 € (100%)

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel actualisé de l'opération, ci-dessus détaillé,
- d'autoriser le Président à solliciter toute aide financière concernant cette opération,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.